



ERN France -SOS Loire Vivante

8 Rue Crozatier - 43000 Le Puy en Velay - France
04 71 05 57 88
sosloirevivante@rivernet.org
www.ern.orgwww.sosloirevivante.org

M Michel DELUZET, Commissaire Enquêteur titulaire,
et M Roland RENARD, son suppléant,
Mairie de POULIGNY SAINT-PIERRE

ddt-benavent2024@indre.gouv.fr

Nos réf. : 20240923/CRo

Contact : corinne.ronot@rivernet.org

06 21 84 47 93

Le Puy en Velay, le 30 septembre 2024

Objet : Enquête publique « **Projet hydroélectrique au moulin de Bénavent** »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association SOS Loire Vivante – ERN a pris connaissance de l'enquête publique concernant l'installation d'une usine hydroélectrique au moulin de Bénavent et l'installation de passes à poissons, et souhaite faire part de ses remarques et commentaires sur le dossier présenté.

La lecture du titre du projet d'arrêté préfectoral nous étonne, semblant de faire passer cette demande pour un projet de restauration de la continuité écologique. Or c'est bien la centrale hydroélectrique qui motive cette demande d'autorisation et non l'inverse. Si la continuité écologique était au cœur du projet, les « considérants » auraient mentionnés, « la stratégie de l'Etat pour la restauration de la continuité écologique sur l'axe Creuse », « le plan national d'actions 2022 - 2031 en faveur de la Grande Mulette », « la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 », entre autres. Des documents de références, établies collectivement face à l'urgence de préserver et restaurer la biodiversité et qui rappellent notamment les enjeux écologiques de la rivière Creuse, les impacts des seuils en rivière et l'importance des mesures de restauration de la continuité piscicole et sédimentaire, de l'hydromorphologie et des habitats aquatiques. L'étude d'incidence évoque certains de ces documents mais passe complètement à côté des principaux enjeux.

La lecture des documents précités et les éléments du dossier remet sérieusement en cause la compatibilité des projets. Ainsi rappelons que « la stratégie de l'Etat pour la restauration de la continuité écologique sur l'axe Creuse », signée en 2017 par les préfets de l'Indre et Indre-et-Loire indique que « l'axe Creuse présente actuellement, au plan qualitatif, les meilleures potentialités de restauration du bassin de la Loire pour les poissons migrateurs » et que « l'enjeu production

d'hydroélectricité est moindre, avec un potentiel limité ». Elle mentionne également l'impératif de « raisonner en termes de cumul des impacts individuels de chaque ouvrage » et que « la seule réalisation de passes à poissons sur l'ensemble des ouvrages en fonctionnement selon les meilleures techniques disponibles ne permet pas d'atteindre l'objectif des 1 % compte tenu des effets cumulés ». La hiérarchisation des usages y semble assez claire. Rappelons qu'à l'échelle de l'axe Creuse plusieurs ouvrages sont déjà équipés de passes à poissons comme l'ouvrage de Fontgombault situé plus en aval. Or le projet prévoit de nouvelles passes à poissons mais sans évaluation de l'impact cumulé sur le retard à la migration, l'état sanitaire des individus. Il n'y a aucune vision sur les conséquences à l'échelle de l'axe Creuse d'un tel projet.

Le document d'incidence mentionne bien la présence de la Mulette Epaisse, (*Unio crassus*) dans la Creuse entre Néons-sur-Creuse et Saint-Marcel mais indique qu'aucun individu n'a été observé dans l'emprise du projet, écartant alors de fait cet enjeu. Pourtant l'enjeu reste bien présent pour la Mulette Epaisse mais aussi pour la Grande Mulette (*Pseudunio auricularius*). Comme le rappelle le plan national d'actions 2022 - 2031 en faveur de la Grande Mulette, « les populations sont sur le déclin, à l'exception peut-être de celle de la Creuse où le recrutement est avéré ». 5 nouvelles stations en aval de la Roche-Posay ont été identifiées en 2020. L'action 1.1 du plan préconise d'améliorer la connaissance de la répartition en menant des inventaires dans les secteurs peu ou pas prospectés des cours d'eau hébergeant des individus vivants (Creuse entre autres). Aucun inventaire n'a été mené sur cette espèce dans le projet.

La bibliographie concernant ces deux espèces rappelle que « les obstacles transversaux constituent une des principales menaces, en limitant l'accès de ses poissons-hôtes (lamproies marines notamment) aux stations hébergeant des individus vivants et en détériorant l'habitat des juvéniles ». Ces mollusques, filtreurs passifs sont notamment sensibles au colmatage du substrat. Indicateur de la bonne santé du cours d'eau, le retour d'une population jeune sur l'ensemble de l'axe sera le signe du bon fonctionnement du grand cycle de l'eau et un atout pour le territoire (qualité d'eau notamment, en lien avec l'eau potable et le changement climatique). La Creuse constitue un axe important où tous les moyens doivent être mis en œuvre pour restaurer les populations de moules d'eau douces. Le rétablissement de la continuité écologique, des populations de poissons-hôtes mais aussi la restauration des habitats favorables est donc essentielle. Des retours d'expériences comme l'arasement du seuil de Maisons-Rouge prouvent que des recolonisations sont possibles lorsque les bonnes mesures de restauration de la continuité écologique et des habitats sont choisies.

Ainsi le projet proposé nous questionne. Comment pourra-t-il être compatible avec les enjeux Moule Epaisse et Grande Mulette ? Poissons migrateurs ? Comment la reconstruction du seuil pourrait ne pas avoir d'impact sur la dégradation des habitats qui ont émergés dans la queue de la retenue depuis l'apparition en février 2024 d'une brèche dans le seuil. Quid du colmatage du substrat dans la retenue. Comment les installations permettent la restauration d'un transit sédimentaire suffisant ? Comment l'efficacité des passes à poissons est-elle assurée et évaluée, y compris dans un contexte où le seuil de Mijault en aval serait effacé. Les entrées des passes à poissons resteront-elles toujours en eau avec la modification du profil de la rivière ?

Ce projet n'est pas en cohérence avec les différentes politiques qui ont classé ce secteur à très fort enjeu écologique (liste 1, liste 2, ouvrage OEE, ouvrage grenelle, ouvrage prioritaire de la stratégie nationale biodiversité). Il sous-estime largement les impacts sur la rivière et la biodiversité en n'intégrant pas de vision à long terme (autre que financier), et non coordonné à l'échelle de l'axe

Creuse. Ce scénario de restauration de la continuité écologique est peu ambitieux et son coût global est élevé, sans garantie de l'amélioration écologique du tronçon. Les quelques kWh espérés par ce projet, nullement significatif pour la transition énergétique, condamnent pour plus de 40 ans, un vrai projet de restauration écologique à long terme, avec en plus un risque de ne pas voir la qualité de la masse d'eau s'améliorer d'ici 2027.

Dans un contexte de trop lente reconquête de la qualité de nos cours d'eau et de changement climatique, aux conséquences sur les milieux naturels et la ressource en eaux déjà bien visible, il est nécessaire de prioriser les usages et de s'attacher aux vrais défis à relever : restaurer et libérer nos cours d'eau. La brèche dans l'ouvrage de Bénavent et d'autres en aval, provoqués par les crues plus ou moins récentes, sont le signal que le temps est venu de repenser la restauration de la continuité écologique sur l'axe Creuse. Les passes à poissons demeurent des obstacles, elles ne sont plus suffisantes pour atteindre les objectifs écologiques, la restauration des habitats. Face à l'impact cumulé des ouvrages, le changement climatique, des alternatives pour restaurer la continuité écologique sur ce seuil et sans microcentrale doivent être proposées. Il y a une opportunité unique à saisir vu l'état dégradé du seuil, avec des rapport/coût efficacité juste.

European Rivers Network – Sos Loire Vivante, ne se positionne pas sur un « non » catégorique à toute hydroélectricité, mais dans ce cas nous pensons le rapport enjeu écologique/ gain de production hydroélectrique ne justifie pas la sanctuarisation de ce seuil. Notre responsabilité collective est la restauration du fonctionnement et des habitats de la rivière Creuse. European Rivers Network – Sos Loire Vivante donne donc un avis défavorable à ce projet.

Roberto EPPLÉ
Président



SOS Loire Vivante - European Rivers Network - est une ONG engagée dans la préservation et la gestion durable des fleuves, des rivières et de la ressource en eau en France et en Europe.

Afin de maintenir un réseau de fleuves et de rivières « vivants », elle coordonne et organise toutes sortes d'actions (information, sensibilisation, communication, mobilisation) en faveur de leur protection et de celles des écosystèmes associés.

L'association bénéficie de plusieurs agréments nationaux, notamment l'Agrément national pour la Protection de l'Environnement, l'Agrément Entreprise Solidaire, et l'Agrément Jeunesse et Education Populaire. Elle dispose également d'une habilitation du Ministère de l'Ecologie pour prendre part au débat national sur l'environnement.